

2



Aurillac le 4 Janvier 1917

Monsieur le Préfet du Cantal



Je vous prie de bien vouloir
me délivrer un passeport pour
me rendre à Vich en Catalogne
Espagne où j'ai ma résidence
habituelle Gustin Bourlanges

Le souf. conduit ci-joint
tient lieu d'avis du Maire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE

de Gournais

(Cantal)

SAUF-CONDUIT

Le présent Sauf-Conduit est délivré à *Bourdelong Justin*
âgé de cinquante ans
sujet français, pour se rendre à *Nich (Saprynes)*
département d _____

Départ le *3 Janvier* 191*4*, à *3* heures du soir

Il devra être présenté à toute réquisition des autorités civiles et militaires.

(Article 6 de l'arrêté consenti à l'état de siège).



Gournais le *3 Janvier*

1914
R. Meunier
Secrétaire